Image not found or type unknown

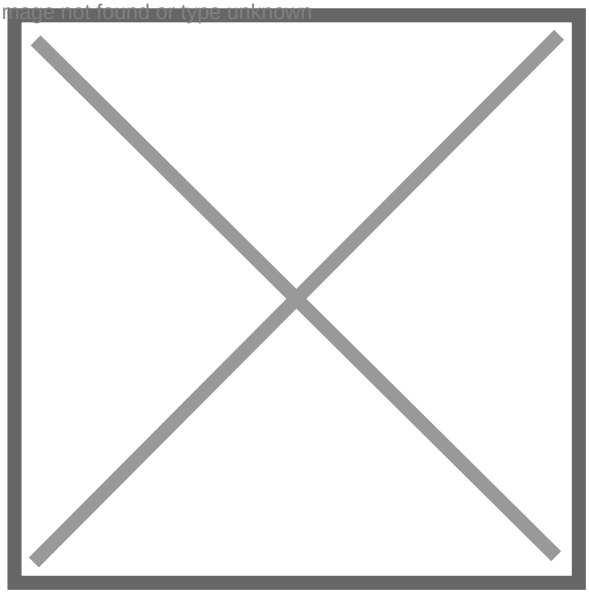

Travaux dans un appartement en copropriété

Par **Cathy**, le **25/09/2009** à **12:15**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un appartement en copropriété.
Un appartement situé au RDC est inondé par des fuites. Des travaux ont été fait dans l'appartement situé au-dessus mais n'ont finalement rien donné.
Après le passage d'un expert, il s'avère qu'il y a une malfaçon dans la construction de l'immeuble (qui a moins de 8 ans).
Le syndic nous a indiqué qu'il faudrait faire des travaux et casser notre salle de bain.
Ma question est la suivante : le syndic se doit-il de nous reloger pendant cette période, sachant qu'il ne nous sera pas possible d'utiliser notre salle de bain pendant la durée des travaux. De par notre vie professionnelle, il ne nous est pas possible d'arriver sur notre lieu de travail sans être passé sous notre douche.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés